

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SAMEDI 2 JUIN 2007

DATE DE CONVOCATION : 28/05/2007  
DATE D'AFFICHAGE : 28/05/2007  
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 15  
POUVOIRS : 2  
VOTANTS : 17  
ABSENTS : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil sept, le deux juin, à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Robert DUVEAU, Claude VIVIER, Geneviève GENDRE, Martine FITTE-REBETÉ, Maires Adjointes, Jean WEYER, Hervé DELAVEAU, Didier DOLEAN, Daniel CAHUZAC, Fred SEGAUD, Jacqueline MOREAU, François CELAS, Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Arnauld ABHAMON formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Jacques DELPORTE représenté par Jean WEYER  
Pascal JACQUES représenté par Mireille MUNCH

Absents excusés : Franck CHAUTEMPS, Alain SZTERN

Secrétaire de séance : Jean WEYER

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2007

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 10 avril 2007.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DES SECTEURS 3 ET 4 DE MARNE- LA-VALLEE : ADHESION DE LA COMMUNE DE FAVIÈRES

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : DECIDE** d'approuver le principe de l'adhésion de la Commune de Favières au Syndicat mixte de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes, préalable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

**Article 2 : APPROUVE** la consultation des organes délibérantes des collectivités adhérentes du Syndicat Intercommunal de Transports.

<b>FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : CONVENTION D'ADHESION POUR 2007</b>
---

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : APPROUVE** la convention proposée par le Département de Seine-et-Marne relatif au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2007.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

<b>EXTENSION DU DOJO DU JUDO CLUB : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</b>
--

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : APPROUVE** le projet d'investissement

**Article 2 : SOLLICITE** l'aide financière :

- du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre du CNDS, (Centre National du Développement du Sport ) à hauteur de 20 % au maximum du coût HT des travaux.

**Article 3 : S'ENGAGE** à affecter le dojo aux activités pour lesquelles il a été prévu lors de l'attribution des subventions pendant au moins 15 ans.

**Article 4 : S'ENGAGE** à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien de cette installation.

**Article 5 : S'ENGAGE** à ouvrir l'équipement à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements).

**Article 6 : S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la promesse d'attribution des subventions.

<b>ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2007</b>
---

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la somme de 37 700 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2007,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : ADOPTE** le tableau de répartition des subventions communales 2007 qui s'établit de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	EFFECTIFS	Subv. Annuelle
<i>Associations sportives</i>		
➤ Gym Muscul	77	1 000 €
➤ Judo + Sub. exceptionnelle : dégât au dojo	80	1 600 € 500 €
➤ Ping Pong	33	1 000 €
➤ Tennis	86	2 000 €
➤ Foot + transport	196	3 000 €
<i>ASSOCIATIONS CULTURELLES</i>		
➤ Coop. Scol. Maternelle		2 000 €
➤ Coop. Scol. Élémentaire		2 500 €
➤ Comité de Jumelages	15	3 000 €
➤ Sons d'Histoire		1 500 €
<i>ASSOCIATIONS DIVERSES</i>		
➤ Amicale des Anciens	66	1 200 €
➤ Anciens Combattants	14	350 €
➤ FNACA + Vin d'honneur Assemblée Générale	122	350 € 50 €
➤ Jardin Enchanté + Spectacle Noël	11	700 € 300 €
➤ Jardins Ouvriers	62	1 800 €
➤ AIPE	27	300 €
➤ Ferrières en Fêtes + Gardiennage du 31/12/06	16	3 900 € 360,59 €
➤ On te Donne	18 familles	1 500 €
➤ La Pétanque Ferrièreoise	33	1 000 €

➤ LES AMIS DE L'EGLISE SAINT-REMY ECLAIRAGE CRECHE NOËL		481,99 €
➤ AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX TRANSPORT		2 200 €
<b>ASSOCIATIONS EXTERNES</b>		
➤ APAPH		420 €
➤ PREVENTION ROUTIERE		200 €
➤ ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE MARTIN LUTHER KING À BUSSY-ST-GEORGES		110 €
➤ FOYER SOCIO EDUCATIF LYCÉE MARTIN LUTHER KING À BUSSY-ST-GEORGES		150 €
➤ FOYER CES JACQUES YVES COUSTEAU A BUSSY-ST- GEORGES		300 €
➤ AIDE MENAGERE FAMILIALE RURALE (ASSAD 77)		993 €
➤ ASSOCIATION LE RENARD		350 €
➤ ASSOCIATION CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY		500 €
➤ A.V.I.M.E.J.		576,60 €
TOTAL GÉNÉRAL		<b>36 192,18 €</b>

**TRANSPORT SCOLAIRE : SUBVENTIONNEMENT CARTE IMAGINE'R 2007-2008**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il y a lieu que la commune doit concourir au transport scolaire des collégiens et des lycéens de Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : DÉCIDE** de subventionner à hauteur de 108 € la carte IMAGNE'R pour les collégiens et les lycéens de Ferrières-en-Brie pour l'année scolaire 2007/2008.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le GIE COMUTITRES.

**TRAVAUX : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM  
POUR EFFACEMENT RESEAUX AVENUE DE PARIS**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de passer une convention avec France Télécom pour l'effacement des réseaux dans l'Avenue de Paris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article Unique** : AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention avec la Société France Télécom afin de procéder à l'effacement des réseaux téléphoniques Avenue de Paris

<b>VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B 887-888 : MOTION DE SOUTIEN</b>
---

Exposé de Madame le Maire,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en date du 29 Janvier 2005, plusieurs membres du Conseil ont visité la propriété située au 9, rue Roger Salengro à FERRIERES-EN-BRIE, et appartenant à M. David de ROTHSCHILD afin de pouvoir débattre en bureau sur la finalité de projets d'intérêt communal suivants :

- création d'un jardin d'enfants
- relais d'assistantes maternelles
- club pour les Aînés
- et 1 ou 2 petits logements
- ou une crèche, car l'étude de faisabilité économique du projet sur le terrain de la Ferme BEAUPRE, n'est pas satisfaisante eu égard au coût de sa réalisation.

La commune s'est donc mise en relation avec la Famille de ROTHSCHILD et un accord de vente a été conclu portant sur cet immeuble composé d'une parcelle de terrain d'une surface de 1 711 m2 cadastrée section B 887-888, d'une maison d'habitation de construction ancienne et d'un jardin.

Or, il s'avère que partie de ce terrain est occupée par un voisin. Etant donné que le terrain intéressé est toujours propriété de M. de ROTHSCHILD, Madame MUNCH a rencontré, avec M. Robert DUVEAU, maire adjoint, l'avocat de M. David de ROTHSCHILD.

En effet, hors même l'application du principe de droit civil qui veut que l'obligation de délivrance de la chose vendue exige que le vendeur d'un immeuble le donne libre de tout occupant, il va de soi que la Commune ne peut acquérir un terrain s'il lui est impossible d'y réaliser l'un ou les projets d'intérêt communal susvisés.

A défaut d'obtenir la libération complète des lieux, il est donc parfaitement clair que l'opération assurant le transfert de propriété au profit de la commune du terrain considéré ne pourra être conduite à son terme.

Le Conseil Municipal **SOUTIENT**, à l'unanimité, la position défendue par Madame le Maire de FERRIERES-EN-BRIE.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la lettre signée conjointement avec le Maire de Bussy-Saint-Georges alertant le Directeur d'EPAMARNE sur le flux incessant des véhicules désirant entrer ou sortir de l'A4 et paralysant ainsi les ronds-points notamment aux heures de pointe.

Madame MUNCH précise également qu'un courrier a été adressé à la SANEF attirant son attention sur la dangerosité des déviations qu'elle projette de mettre en place par les ronds-points de Ferrières-en-Brie/Bussy-Saint-Georges, pour permettre la réhabilitation de la chaussée de l'A4.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil, qu'à nouveau, un petit avion de tourisme de l'aérodrome de Lognes, à la suite de problèmes mécaniques, a dû se poser en catastrophe dans le champ situé entre l'A4 et les vergers. Aussi, un courrier va être adressé à l'aéro-club pour lui signifier son mécontentement et demandant instamment les motifs de ce trafic aérien au-dessus de ce secteur.

Madame le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal l'opération « PEDIBUS » qui aura lieu le samedi 9 juin en collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves.

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 11 h 30.



Le Maire,

Mireille MUNCH